

CHSCT du 14 avril 2014

Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Ce CHSCT se tient dans un contexte local et national tendu. En effet, les échéances électorales récentes ont démontré le désaveu d'un grand nombre de nos concitoyens pour la politique menée par le président de la république et son gouvernement, donnant à des élections locales une portée nationale quant au rejet qui s'est exprimé.

Les agents de la DDFiP du Var ont démontré leur ras-le-bol et leur colère au travers de manifestations et d'envahissement de réunions et ce depuis le mois de décembre 2013 :

- Droit de retrait et envahissement du CHSCT le 3 décembre 2013 par les agents de Vert Coteau.
- Envahissement du CHSCT le 12 décembre 2013 par les agents des SIP et de l'accueil commun de TOULON.
- Envahissement du CTL du 24 janvier 2014 contre les suppressions d'emplois.
- Blocage des portes de l'accueil TOULON toute la matinée le jeudi 3 avril 2014 et envahissement du CHSCT le même jour.

Sans oublier les grèves du 18 et 20 mars qui ont mobilisé quand on les additionne environ 1 agent sur 4 dans le Var.

Ce ras-le-bol auquel vous ne répondez pas grandit chaque jour un peu plus.

Au-delà de votre excellente prestation du 3 avril dernier devant les agents des SIP et de l'accueil de TOULON, c'est tout un mécanisme, tout un système dont nous voyons clairement aujourd'hui les limites et que vous continuez aveuglement à mener jusqu'à la catastrophe.

Fusions de services, mais aussi fermetures et déménagements de services ou de bureaux, non respect des engagements de vos prédécesseurs et de vos propres promesses, c'est désormais de manière cachée que vous avancez. Dissimulant tout, nous mettant devant le fait accompli, changeant au gré du vent ou de vos humeurs l'organisation de certains services, vous agissez et prenez des décisions comme bon vous semble. Tout ceci se fait au mépris de tout principe de représentativité, au mépris de votre sacro-saint dialogue social !

Aujourd'hui, alors que les crédits de fonctionnement fondent aussi vite que les effectifs dans notre administration, il semblerait que des solutions pour pallier aux problèmes d'effectifs de l'accueil des SIP de Toulon aient été trouvées : renforcer les personnels du CFP de la rue de Lorgues avec 3 écrans Haute Définition TOSHIBA.....

Les personnels que nous représentons sont déçus, en colère, ils n'ont plus confiance en vous, en leur administration.

Concernant l'accueil de TOULON, nous n'avons à ce jour aucune communication sur vos échanges avec la DGFIP suite à l'action des agents du 3 avril. C'est l'affichage d'un profond mépris tant de votre part que de celui de la DG.

Mieux, vous mentez par omission en renvoyant à la conclusion du groupe de travail national sur l'accueil la demande des agents du Var alors que votre voisin des Alpes-maritimes met en place une nouvelle organisation à Nice Cadéi sans attendre.

La visite du médecin de prévention à Vert Coteau a été très mal perçue et les agents s'en souviendront longtemps. Cela pose un vrai problème de fond, l'absence d'un médecin de prévention pour le département du Var. Il y a des obligations légales qui ne peuvent être remplies et vous en êtes responsable en tant que chef de service du département.

Ce scandale de l'absence d'un médecin de prévention a assez duré et nous attendons de votre part une expression claire auprès de notre Ministre.

Malgré l'incident durant des travaux à Vert coteau qui est à l'origine de la colère des personnels, malgré le droit de retrait et la manifestation des agents, malgré les engagements pris en CHSCT depuis des mois, force est de constater que la signalétique amiante n'est toujours pas posée. Que dire de plus, cette obligation légale n'est pas respectée sans que cela vous inquiète.

De la même manière on nous a annoncé que l'assistant de prévention allait être épaulé et qu'il pourrait mieux se consacrer à sa mission. Dans les faits il reste pour le moment délégué à la sécurité et ne peut assumer la totalité de la charge d'assistant de prévention par manque de temps. Compte tenu de la taille du département, cette situation est intolérable et a maintes fois été dénoncée. Là aussi, rien ne change.

Jamais le CHSCT n'a été aussi mal considéré au regard des restructurations de service et des aménagements. La circulaire relative au fonctionnement des CHSCT des MEF de février 2012 précise que « **les CHSCT sont obligatoirement consultés (art 57 et 58 du décret) sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et sécurité ou les conditions de travail...** »

Var amende est l'exemple même d'un grave dysfonctionnement. Alors que le CHSCT aurait du être informé du projet d'aménagement des locaux, la Direction a décidé de laisser faire le chef de service. Les agents sont très mal installés et les conditions de travail sont fortement dégradées. Résultat, c'est six mois après l'installation qu'une visite du CSHCT constate les dégâts et propose des solutions qui étaient pourtant évidentes si on avait examiné le projet d'installation avant l'arrivée du service.

De la même manière, le CHSCT n'a jamais été consulté sur l'aménagement des espaces de travail des brigades de vérifications qui ont été installées aux Lices.

C'est dans le plus grand secret que la Direction prépare l'installation de nouveaux bureaux à la Cité administrative en déplaçant des dossiers vivants de certains services, transférés dans les combles, tout cela sans avoir présenté le moins de projet au CHSCT, et au mépris du respect des règles de sécurité du bâtiment qui sont de la compétence du Préfet du Var.

Autre exemple, les représentants du personnel apprennent en ce début avril (hasard du calendrier des CTL) que la DDFiP du Var a déposé à la DGFIP un projet de relogement des services de LA SEYNE SUR MER et de SIX-FOURS fin 2013 et que ce projet aurait reçu un accord de principe de la Direction Générale. La fiche soumise au CTL du 16 avril indique : « *évidemment l'occupation de l'espace et les aménagements destinés à chacun des services concernés (SIP, SIE, PCE de La Seyne et Trésorerie de Six-fours) élaborés en concertation avec les équipes de travail.* »

Cette phrase en dit long, les représentants du personnel sont évidemment totalement absents de votre dispositif, pas informés de votre projet vous oubliez même de les citer dans les acteurs des aménagements.

Nous pourrions continuer la litanie des manquements aux règles et au dialogue social. C'est inutile. C'est pourquoi nous déposons ce jour une demande de convocation d'urgence d'un CHS exceptionnel dont l'ordre du jour est détaillé.

Les représentants du personnel au CHSCT ont participé activement au dialogue social au travers des différents groupes de travail qui se sont tenus depuis janvier. Vous êtes aujourd'hui, monsieur le président responsable de la dégradation de ce dialogue social en ne respectant pas les prérogatives du CHSCT et en refusant d'appliquer la réglementation en matière de CHSCT.